

PRENUMERATA

w Paryżu i na prowincji :

KWARTALNIE..... 5 fr.
 PÓŁROCZNIE..... 10 fr.
 ROCZNIE..... 20 fr.

Zagranicą :

ROCZNIE..... 22 fr.

TELEFON :

TRUDAINE 61.42

POLONIA

REVUE HEBDOMADAIRE POLONAISE

PARAISANT CHAQUE SAMEDI

ABONNEMENTS

Paris et Départements :

TROIS MOIS..... 5 fr.
 SIX MOIS..... 10 fr.
 UN AN..... 20 fr.

Etranger :

UN AN..... 22 fr.

TÉLÉPHONE :

TRUDAINE 61.42

REDAKCJA I ADMINISTRACJA — 3^{bis}, rue La Bruyère, 3^{bis} — RÉDACTION ET ADMINISTRATION

DÉCLARATION DU COMITÉ NATIONAL POLONAIS au sujet du traité des Empires Centraux avec l'Ukraine

Le Comité National Polonais (1) nous fait parvenir la déclaration suivante :

D'après le texte publié dans les journaux, le traité qui vient d'être conclu entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et leurs alliés, d'une part, une prétendue « représentation ukrainienne du peuple » d'autre part, fait passer la frontière de l'Etat ukrainien par le territoire polonais et donne à cet Etat de grands territoires qui avaient fait partie de la Pologne d'avant les partages, et même une partie de la Pologne créée par le Congrès de Vienne en 1815. Ce traité accorde à l'Etat ukrainien non seulement des vastes territoires de civilisation polonaise possédant des minorités polonaises importantes, mais aussi des provinces dans lesquelles la grande majorité des habitants est polonaise.

On a décidé du sort de ces territoires sans le consentement de leurs habitants.

La « République du peuple ukrainien » qui est aujourd'hui et, dans la mesure où elle deviendrait une réalité, serait certainement dans l'avenir un instrument docile dans les mains des Empires centraux, destiné à les aider dans la réalisation des buts qu'ils poursuivent en Europe orientale, vient de servir à diminuer l'étendue de la Pologne au sud-est, et à devenir la continuation de la sphère des influences allemandes qui entourent cette Pologne ainsi mutilée. A la suite de ce traité la Pologne tombe dans l'esclavage absolu de l'Allemagne.

Le Comité National Polonais se considère en droit de déclarer que la nation polonaise entière envisage ce traité de paix comme un défi au droit et à l'équité, et qu'elle a la conviction qu'il est jugé comme tel par tous les peuples libres du monde.

Tous les Polonais s'uniront aujourd'hui dans un commun effort pour lutter contre cette violation du droit, contre ceux qui en sont les auteurs, et pour conquérir une Pologne unifiée et vraiment indépendante, qui aurait la pleine liberté de conclure des alliances avec les nations qui lui sont proches par la communauté de principes et par les liens d'une sympathie traditionnelle.

Paris, le 12 février 1918.

UNE UKRAINE au détriment de la Pologne

La paix est faite entre l'Ukraine et les puissances centrales. L'Autriche garde la Galicie

(1) Le Comité National Polonais, dont le siège est à Paris, a été reconnu comme organisation officielle polonaise par les gouvernements de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et des Etats-Unis. Ses membres qui proviennent des trois parties de la Pologne sont : ROMAN DMOWSKI, président, ERASME PILTZ, JEAN ROZWADOWSKI, MARIAN SEYDA, COMTE MAURICE ZAWOYSKI, I. J. PADEREWSKI, représentant à Washington, COMTE LADISLAS SOBAŃSKI, représentant à Londres, CONSTANTIN SKIRMUNT, représentant à Rome, ainsi que FRANÇOIS FRONCZAK, des Etats-Unis d'Amérique.

orientale; mais au nord la frontière occidentale de la République du peuple ukrainien partira de Tarnogród, passera par Bilgoraj, Krasnystaw, Puhaczów, Radzyń et Mielnik, puis, en s'infléchissant vers l'est, elle continuera par Wysokie-Litewskie, Kamieniec-Litewski, Pruzany jusqu'au lac de Wygonowskie. Cela signifie que les Austro-Allemands cèdent aux Ukrainiens des parties considérables de l'ancien Etat Polonais, c'est-à-dire non seulement la Podolie et la Wolhynie, non seulement un tronçon des gouvernements de Mińsk et de Grodno avec Brześć-Litewski, mais aussi une bonne partie du gouvernement de Lublin et quelques districts du gouvernement de Siedlce. Les Austro-Allemands abandonnent donc aux Ukrainiens même la région sud-orientale de l'ancien Royaume de Pologne créé par le Congrès de Vienne, bien que la population polonaise y soit en grande majorité.

Il faut rapprocher ce fait d'une nouvelle

très caractéristique venant du Bureau Wolff et publiée récemment, à savoir que les Allemands se proposent de réunir les régions de Grodno et de Bialystok au rayon administratif de Wilno. Les Lithuaniens considèrent cela comme un premier pas à la réunion de ces pays au futur Etat lithuanien. La Lithuanie deviendrait limitrophe de l'Ukraine, ce qui serait conforme aux vœux exprimés par le récent congrès lithuanien de Berne en vue de l'union lithuano-ukrainienne dirigée contre la Pologne.

Ainsi se réaliseraient les rêves des pangermanistes quant à l'Europe orientale. L'Allemagne, maîtresse du littoral de la mer Baltique, gouvernerait indirectement en Lithuanie et en Ukraine amies, et enserrerait de tous les côtés la Pologne, malgré sa résistance opiniâtre, dans un anneau germano-austro-ukraino-lithuanien. L'Allemagne veut que l'Etat polonais, si vraiment il doit exister, soit aussi petit et faible que possible, qu'il ne devienne jamais menaçant pour la Prusse et pour l'Empire allemand, et qu'il ne puisse jamais réclamer les territoires qui lui avaient été enlevés jadis par la Prusse.

Voici le tableau de l'avenir. Telle serait la Pologne si l'Allemagne envahissante n'était pas brisée par la force des armes. Nous sommes convaincus qu'en face de cette évidence, ceux de nos compatriotes, peu nombreux par bonheur, qui avaient jusqu'à ces derniers jours conservé des illusions sur les intentions véritables de l'Allemagne vis-à-vis de la Pologne, ouvriront enfin les yeux. En présence du fait brutal qui vient de s'accomplir, quel aspect prennent les fameuses déclarations du Conseil de Régence à Berlin et à Vienne, de même que celles du président du Conseil contenant l'expression de sa vénération pour la « culture » germanique et de sa reconnaissance pour les « bienfaits » autrichiens?

Oubliions le passé cependant, et que l'avenir démontre que la nation polonaise est prête non seulement dans son énorme majorité, mais tout entière à défendre solidairement et jusqu'à son dernier souffle son existence, contre les attentats qui la menacent, qu'elle est prête à soutenir une lutte acharnée pour la grandeur et la force de l'Etat polonais.

Nous espérons aussi que la paix de la Quadruple avec les Ukrainiens éclairera les Alliés. C'est en vain jusqu'ici que des avertissements leur étaient adressés du côté polonais. On rappelait aux Alliés que les Ukrainiens n'avaient pas attendu la fin de la guerre pour se lier avec Berlin et Vienne, les documents secrets de l'*Ostmarkenverein*, publiés dans le temps par la presse polonaise, l'ont suffisamment prouvé. Ces avertissements n'ont cependant pas produit l'effet désiré, puisque, au moment où la Russie avait commencé à s'écrouler, au lieu de songer à la nécessité d'opposer à l'Allemagne une grande Pologne, les Alliés rêvaient à une grande Ukraine, qui contre-balancerait... le militarisme prussien. Quelle cruelle ironie, quelle terrible leçon! Elle vient tard, hélas! Nous voulons cependant croire qu'elle ne vient pas trop tard, et que les Alliés s'en souviendront lorsqu'ils formuleront leurs conditions définitives de paix.

Et, à ce moment-là qu'ils se souviennent surtout que la première paix que les Allemands ont réussi à faire prouve suffisamment qu'ils considèrent la nation polonaise comme leur ennemi principal en l'Europe orientale; qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour diminuer la future Pologne et pour rendre impossible le développement de ses forces. Si les Alliés ne remplaçaient pas cette parodie de l'Etat polonais par une Pologne grande et vraiment indépendante, ce serait la preuve de la faillite de leurs efforts et de leurs plans en Europe orientale et centrale, dont l'effet immédiat serait l'hégémonie allemande en l'Europe tout entière. Une victoire militaire des puissances alliées peut seule écarter ce danger.

Des dix districts qui forment le gouvernement de Lublin, l'Ukraine en reçoit trois entièrement (Hrubieszów, Tomaszów et Chełm) et trois en partie (Biłgoraj, Krasnystaw et Zamość). Un seul district, celui de Hrubieszów, possède une majorité d'orthodoxes (51 0/0) et les catholiques romains y sont en minorité (32 0/0). Ce district possède aussi une majorité de population ukrainienne ou ruthène.

Du gouvernement de Siedlce l'Ukraine reçoit aussi trois districts entiers (Biała, Konstantynów et Włodawa) et une partie de celui de Radzyń. Dans le seul district de Włodawa les orthodoxes sont en majorité (42 0/0 contre 32 0/0 des catholiques). La statistique tendancieuse russe a compté d'autre part 52 0/0 d'Ukrainiens (qu'elle a qualifiés, bien entendu, de Russes) dans le district de Konstantynów et 58 0/0 dans le district de Biała.

Cela a suffi pour enlever à la Pologne six districts tout entiers et quatre en partie, bien que la statistique russe elle-même eût reconnu que dans le district de Krasnystaw il n'y avait que 5 0/0 d'Ukrainiens (Russes, d'après la statistique officielle), dans celui de Zamość — 8 0/0, dans celui de Radzyń — 16 0/0, dans celui de Biłgoraj — 26 0/0, et dans celui de Chełm — 37 0/0. Ajoutons enfin qu'en 1915 les Russes ont complètement évacué leurs propres nationaux de ces régions, et que numériquement l'élément ukrainien a été bien plus atteint par l'évacuation que l'élément polonais, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle la situation de fait est encore plus favorable à l'élément polonais.

UKRAINE ET POLOGNE

L'œuvre « de paix » des Allemands commence bien! Pour ses débuts, elle jette la défiance et la haine dans les relations futures de l'Ukraine et de la Pologne.

C'est une habileté diabolique de l'Allemagne de travailler au dépeçement de la Russie et de tourner les unes contre les autres les nations échappées à la férule des tsars.

L'Autriche participe à cette besogne. Vienne est fidèle à la devise séculaire de ses maîtres: Diviser pour régner.

Dans l'Europe nouvelle, telle que la conçoivent les pangermanistes, tous les Etats s'interdiront les conquêtes, tous les Etats renonceraient aux annexions, tous les Etats seront faibles, à l'exception de l'Allemagne qui restera formidable et ne restituera rien de ses injustes annexions.

Mais la faiblesse de l'Europe vis-à-vis de l'Allemagne ne saurait exister que si les puissances abandonnent la lutte contre le Kaiser, ce qui paraît impossible. Et cette faiblesse ne persistera que si les puissances nouvellement fondées demeurent les unes vis-à-vis des autres, dans un état d'hostilité qui paraît mal justifié.

Entre l'Ukraine et la Pologne, les raisons d'hostilité seraient bien moindres, si de bons voisins ne prenaient soin de les multiplier.

Les souvenirs de Chmielnicki et de la révolte des Cosaques sont bien lointains, et Sienkiewicz lui-même, le plus coloré des historiens de cette période troublée, n'a pas écrit une œuvre de haine quand il a composé son magnifique roman « Par le Fer et par le Feu ».

Les luttes entre Polonais et Ruthènes de Galicie, devenues plus vives depuis un demi-siècle, auraient eu bien moins d'acuité, si les roubles et les marks n'étaient venus s'y mêler activement. Les échos de ces luttes ont à peine

franchi les confins de la Volhynie et de la Podolie.

L'intolérance tsariste qui étouffait toute manifestation d'existence ukrainienne était autrement redoutable à la nation des Petits-Russiens que les luttes économiques que le prolétariat ruthène soutient contre la grande propriété polonaise, en dépit du caractère nationaliste et chauvin que les chefs de l'ukrainisme donnaient obstinément à ces luttes.

La Galicie ruthène reste d'ailleurs aux mains de l'Autriche, qui n'en a pas fait encore la gracieuse cession à l'Etat polonais, tandis qu'elle consent à l'Etat ukrainien, le dangereux cadeau de la terre de Chełm, peuplée en majorité de catholiques et de Polonais.

Les brandons de discorde entre l'Ukraine et la Pologne se trouvent sur les bords du Bug, et c'est l'Allemagne et l'Autriche qui travaillent à les multiplier. L'Ukraine naissante a-t-elle accepté le parrainage de l'Autriche et celui de l'Allemagne, plus dangereux encore? On peut le croire, tant elle met d'empressement à braver la Russie, à dédaigner la Roumanie et à provoquer la Pologne.

L'occupation par les Ukrainiens de la terre de Chełm et même des territoires immédiatement voisins de la rive droite du Bug, n'ira pas sans difficulté; et sur un terrain où les tractations amicales entre la Pologne et l'Ukraine auraient été laborieuses, on s'aperçoit que l'immixtion de l'Allemagne rend impossible toute conciliation. Certains pourront regretter que le gouvernement de Varsovie n'ait pas encore formé cette armée polonaise que les activistes appelaient de tous leurs vœux. L'armée polonaise aurait défendu contre l'Ukraine, l'intégrité du territoire polonais; sans doute... si l'Allemagne l'avait bien voulu!

Mais la question n'est pas là.

La question est de savoir si l'Ukraine entend former un Etat viable, un Etat indépendant et distinct de la Moscovie. Si oui, l'Ukraine n'a pas intérêt à se brouiller avec tous ses voisins. Elle ne confine pas à l'Allemagne, mais elle touche à l'Autriche. Aura-t-elle l'imprudence de s'appuyer sur l'Autriche? Fragile appui et combien trompeur!

Compte-t-elle davantage sur l'Allemagne? Croit-elle bonnement que l'Allemagne va sortir triomphante de la présente guerre? Nouvelle erreur.

Mais à supposer qu'il en soit ainsi, l'Ukraine oublie-t-elle que l'amitié de l'Allemagne n'est jamais gratuite et qu'il faut la payer?

Puissance slave comme la Pologne, orthodoxe comme la Roumanie, le jeune Etat ukrainien aurait tort, pour ses débuts, de rudoyer des voisins qui sont aussi des parents.

La guerre n'est pas encore finie, les pourparlers de paix ne s'engageront pas demain. L'Ukraine a le temps de revenir à de meilleurs sentiments. Quelle faute si elle n'en profitait pas!

GEORGES BIENAIMÉ.

BULLETIN

• Déclarations de M. Wielowieyski.

M. Joseph Wielowieyski, membre actif du *Conseil Polonais de l'Union des Partis de Petrograd*, a donné au correspondant du *Temps* les renseignements suivants sur les derniers événements entre les Polonais et les Russes:

Le principe de neutralité a été reconnu par tous les partis et par toute l'armée polonaise. Si des luttes ont éclaté, la faute en retomberait sur le commandement russe qui a tenté de désarmer nos compagnies séparées du gros des forces polonaises. Le crime de notre armée, aux yeux des bolcheviks, consiste dans le désir de nos officiers et soldats de conserver une discipline exemplaire et de repousser le système de l'éligibilité des chefs. Il est absolument faux qu'une entente ait eu lieu entre notre armée et les cosaques ukrainiens et certains groupements réactionnaires russes. Nous ne nous mêlons pas des affaires intérieures de la Russie, mais nous exigeons qu'on respecte notre neutralité. Les bruits d'après lesquels Krylenko aurait ordonné le désarmement de nos troupes à la suite d'un avis de Brześć-Litewski manquent de preuves; en tout cas, Trotzky comprend mieux la réalité que Krylenko, dont le passé explique suffisamment les dispositions antipolonaises.

Le changement d'attitude de la Russie vis-à-vis de nous a décidé de notre conduite envers la Russie. La Pologne, consciente du danger allemand, a embrassé sans hésitation la cause de l'Entente, et tant que la Russie marchait avec les alliés, elle avait toutes nos sympathies,

mais maintenant, la Russie se soumettant à la dictature allemande, nous devons nous méfier et veiller à nos intérêts polonais, doublement menacés.

En concluant, M. Wielowieyski exprima la certitude que l'Entente prêterait son appui aux efforts des Polonais tendant à la réunion des territoires, et la création d'un Etat polonais complètement indépendant et capable d'opposer à l'hégémonie allemande dans l'Europe orientale.

• Les Polonais à Smoleńsk.

De Vienne on mande à Copenhague que selon des nouvelles de bonne source, parvenues en Autriche, les troupes polonaises, commandées par le général Muśnicki, ont pris Smoleńsk aux bolcheviks. (Smoleńsk, chef lieu du gouvernement, se trouve à 80 kilomètres à l'est d'Orsza.)

• Lithuanie et Pologne.

On mande de Lausanne, le 4 février, que Mgr Michalkiewicz, administrateur du diocèse de Wilno, qui fut un des 44 Polonais signataires du mémoire adressé à M. de Bethmann-Hollweg pour demander la réunion de la Lithuanie à la Pologne, vient d'être rappelé par le Saint-Siège, à la suite de l'intervention à Rome du Conseil d'Etat lithuanien. Ce dernier traduit actuellement en justice, sous l'inculpation de haute trahison (*sic!*) les signataires de ce document.

Le Conseil d'Etat, usant des droits conférés à la Russie (*sic!*) par le Vatican, a présenté un candidat à l'évêché de Wilno, candidat qui réunit les suffrages du clergé lithuanien et de la nation.

Comme on le voit, les menées antipolonaises en Lithuanie, vues d'un œil favorable à Berlin, se poursuivent et se développent.

• Une brochure politique de Trotzky.

L'*Humanité* du 3 février rappelle que Trotzky a fait paraître en octobre 1914, en Suisse, une brochure écrite en allemand et intitulée *Der Krieg und die Internationale* (La guerre et l'Internationale) où il réclame au nom du prolétariat socialiste de l'Europe, comme digne puissance contre le tsarisme, qui régnait encore « une Pologne unie et indépendante » (p. 6 et 7). Trotzky repoussait catégoriquement une solution dite « autrichienne » de la question polonaise et il accuse (p. 6) le socialiste polonais de Galicie, Ignace Daszyński, et son groupe de n'être que des aventuriers criminels.

L'homme qui a exprimé ses idées si nettement, parle aujourd'hui à Brześć-Litewski au nom même de la Russie révolutionnaire. « Il serait coupable d'une véritable trahison envers lui-même — dit l'*Humanité* — s'il ne s'occupait uniquement que des problèmes touchant directement la Russie.

• Les actes de l'affaire Rosiński volés. — Efraction de la caisse du Conseil de Régence à Varsovie.

Sous les deux titres ci-dessus, dans son numéro du 31 janvier, le *Kurier Codzienny* (Courrier quotidien) de Cracovie, d'ordinaire bien informé de ce qui se passe à Varsovie, publie la correspondance suivante:

Lublin, le 26 janvier 1918. Une personne qui vient d'arriver de Varsovie nous apprend que la Caisse du Conseil de Régence a été fracturée. Les voleurs après avoir brisé la caisse se sont emparés des documents diplomatiques qu'elle contenait. L'argent et les papiers de valeur n'ont pas été touchés.

Ceseraient, à ce qu'on dit, les pièces concernant la fameuse affaire du juge Rosiński qui auraient été ainsi dérobées. Sur le lieu du crime on a trouvé des pincettes et des ciseaux fabriqués à Solingen, et marqués des lettres K. D. P.

Jusqu'ici aucun autre détail ne nous est parvenu sur ce singulier incident. A ce propos rappelons que le juge Rosiński est ce magistrat polonais qui exerça des poursuites contre certains accapareurs inculpés d'avoir fait de grands achats de blé, à l'encontre de prescriptions légales en vigueur, mais avec les pleins pouvoirs de l'état-major allemand, et qui fut même emprisonné pour ce fait.

Quant aux lettres « K. D. P. », par une coïncidence frappante, elles sont précisément les initiales de la *Kaiserlich-Deutsche Polizei* (police impériale allemande).

• La loi militaire polonaise.

D'après une information de Cracovie, le projet de loi militaire polonaise vient d'être établi de la façon suivante:

Pour toutes les armes: 2 ans de service actif, 8 ans de réserve, 10 ans de territoriale, jusqu'à l'âge de 40 ans.

La réserve de la territoriale (landsturm) comprend les hommes âgés de 18 à 20 ans et de 40 à 60 ans.

Le projet prévoit en outre une mobilisation civile pour

le cas de guerre, à laquelle seraient astreints les hommes de 16 à 60 ans.

Enfin, les jeunes gens de 16 à 20 ans recevront une instruction militaire obligatoire.

© Charbonnages de Czeladz.

On sait que les exploitations de cette entreprise, situées en Pologne russe, sont depuis plus de trois ans aux mains des Allemands, qui en ont assuré la mise en valeur pour leur propre compte. Une agence ayant annoncé que les autorités allemandes étaient sur le point de procéder à l'expropriation des intérêts français qui ont la prépondérance dans cette société, nous avons demandé au siège social si l'on avait confirmation de la nouvelle. On nous a déclaré qu'on ignorait tout de cette information et qu'au surplus elle paraissait invraisemblable, attendu que les mines de Czeladz ne sont pas situées en Allemagne mais en Pologne et qu'une procédure tendant à mettre la main sur des biens privés situés dans un pays occupé aurait bien des chances d'être annulée après la guerre.

© Banque de commerce de Varsovie.

Le *Berliner Tageblatt* reproduit une information parue dans des journaux polonais et d'après laquelle la Banque de Commerce de Varsovie a été avisée que sa succursale de Petrograd, considérée comme une banque étrangère, n'aurait pas été séquestrée par le gouvernement maximaliste.

Une mise au point de l'Agence Polonaise Centrale

La direction de l'Agence Polonaise Centrale de Lausanne nous communique le démenti suivant :

« L'*Echo Polonais* de Paris dans son numéro du 1^{er} février publie sous le titre « Agence Polonaise de Lausanne sur les Polonais de Paris » une partie du prétendu « mémoire, déposé par l'Agence Polonaise de Lausanne, en mai 1917, du Club Politique des Partis à Varsovie ». C'est un extrait d'un article paru dans une brochure secrète éditée à Varsovie sous le titre de *Documents du jour*. Nous constatons donc que ce prétendu « rapport » n'a pas été envoyé au Club Politique des Partis ni par l'Agence Polonaise de Lausanne ni par aucun de ses amis politiques se trouvant à l'étranger.

L'article des *Documents du jour* est évidemment une compilation de renseignements privés généralement inexacts, et de simples potins. »

INFORMATIONS DIVERSES

© Nécrologie.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M^{me} Galezowska, née Tamberlick. La défunte était la veuve du célèbre oculiste.

© Les conférences du « Foyer ».

M. Fortunat Strowski, professeur à la Sorbonne et notre illustre compatriote, fera une série de quatre conférences sur le *Rayonnement de la pensée française chez nos Alliés pendant la guerre*. Voici le programme détaillé des conférences :

La pensée française en Italie et en Roumanie : 21 février; la pensée française en Angleterre : 28 février; la pensée française aux Etats-Unis : 7 mars; la pensée française dans les pays slaves : 14 mars.

D'autre part, M. Georges Lacour-Gayet, de l'Institut, ami fervent de la Pologne, fera six conférences sur Bismarck, dont voici le programme détaillé : I. Années de préparation, 12 février; II. La première passe d'armes, 19 février; III. Sadowa, 26 février; IV. La guerre de 1870, 5 mars; V. L'empire allemand, 12 mars; VI. Dernières luttes, 19 mars.

On retient ses places au bureau de la *Revue du Foyer*, librairie Plon, 8, rue Garancière. Prix de la place : 4 fr.

© Une matinée franco-polonaise.

Samedi 16 février, à 2 h. 1/2 précises, une Matinée franco-polonaise, sous la présidence du comte Mayol de Lupé, aura lieu à l'*Université du Parthénon* (64, rue du Rocher). Le programme de la matinée annonce l'audition des œuvres du compositeur Hélène Krzyzanowska, avec le concours de l'auteur et de ses interprètes : M^{lle} des Grées du Lou et M^{lle} M. Noury, 1^{er} prix de violon du Conservatoire, M^{lle} Lina Baulès, soliste des Concerts Colonne, accompagnée par M^{lle} Marion Grumbach, 1^{er} prix de piano du Conservatoire, chantera les mélodies de M^{lle} de Stuzanska.

© Le début de M^{lle} Wronska à l'Opéra-Comique.

Mercredi 6 février, M^{lle} Wronska, notre distinguée compatriote, a débuté dans l'*Aphrodite* de Camille Erlanger, à l'Opéra-Comique. Elle a divinement dansé dans le rôle de Théano qui, pendant le festin chez Bacchis, exécuta un pas dangereux entre quatre épées plantées la pointe en l'air. M^{lle} Wronska a obtenu un très gros succès. C'est une artiste qui promet beaucoup. Nous croyons savoir que bientôt le rôle principal d'un grand ballet lui sera confié par la direction de l'Opéra Comique.

Les négociations de paix de Brześć-Litewski et la Pologne

Une résolution du Parti Populaire Polonais.

Une agence télégraphique a cru devoir, il y a quelques jours, transmettre le texte de la motion présentée au Club parlementaire polonais par le groupe des conservateurs cracoviens, nettement austrophiles, et de passer sous silence d'autres motions présentées à la même réunion du Club. Celui-ci n'a pas adopté le point de vue des conservateurs, mais, par contre, ainsi qu'il ressort du discours de son orateur, le député Tetmajer, à la séance du Reichsrat du 23 ct., s'est rangé à l'opinion de M. Witos, leader du Parti populaire polonais, opinion formulée dans la déclaration suivante :

I. Le groupe des députés du Parti populaire polonais affirme que le droit des nations à disposer d'elles-mêmes s'étend à la nation polonaise comme à toutes les autres, et par conséquent à la totalité de cette nation, quelles que soient les frontières politiques, et non uniquement à telle ou telle de ses parties. En présence de quoi, le groupe des députés du Parti populaire polonais exprime la conviction que seule peut être reconnue valable la déclaration de la nation tout entière en ce qui regarde ses futures destinées.

II. Le groupe des députés du Parti populaire polonais constatant solennellement que l'unification de tous les territoires polonais avec accès à la mer en un seul Etat indépendant est l'unique solution de la question polonaise, proteste contre toute autre solution comme préjudiciable à la nation polonaise et dangereuse pour la paix du monde.

III. Le groupe des députés du Parti populaire polonais exprime le vœu catégorique que des représentants de la nation polonaise prennent part aux négociations pour la paix.

Résolution des Députés socialistes du Club parlementaire polonais à Vienne.

Voici la résolution des social-démocrates polonais, proposée par le député Daszyński et qui débute ainsi :

Ni l'acte du 5 novembre 1916, ni celui du 12 septembre 1917 ne posent les fondements d'un Etat polonais indépendant.

Après avoir affirmé que la nation polonaise ne peut avoir d'autre représentation qu'une Diète constituante, que seule cette Diète peut prendre une décision touchant l'armée polonaise et la forme du gouvernement, la résolution conclut :

Le Club polonais demande que soient immédiatement admis aux pourparlers de Brześć Litewski des représentants des trois tronçons de la Pologne, à titre de membres légalement autorisés de la conférence.

Le Club polonais demande que le gouvernement austro-hongrois, ainsi que son allié, parallèlement à la démobilisation russe, retirent les armées d'occupation du Royaume de Pologne, afin que celles-ci ne mettent aucun obstacle aux élections à la Diète polonaise, de plus, que soient élargis les Polonais emprisonnés en Allemagne, et, en premier lieu, le héros polonais Pitsudzki.

Le Club polonais invite le gouvernement austro-hongrois, à conclure avec la Russie une paix basée sur le principe démocratique du droit des nations à disposer d'elles-mêmes, une paix sans annexions et sans indemnités, sans partage des nations en fragments restant sous la domination de divers gouvernements étrangers, et particulièrement demande, comme résultat de la guerre sur les territoires polonais, la coopération du gouvernement à la création d'un Etat polonais, libre, unifié, indépendant, embrassant la population de tous les territoires polonais.

Enfin M. Daszyński, vu que le gouvernement autrichien n'a pas tenu les promesses faites au Club polonais, et ne donne à celui-ci aucune garantie que seront sérieusement prises en considération les aspirations polonaises — demande que le Club combatte le ministère de M. Seidler.

Trotzky s'explique sur la Pologne.

Au début de la séance du 3 février, M. Trotzky a déclaré au sujet de la représentation polonaise aux négociations :

Nous reconnaissons pleinement l'autonomie et l'indépendance de l'Etat polonais, mais nous ne pouvons pas fermer les yeux devant le fait que cette indépendance n'est qu'apparente aussi longtemps que la Pologne se trouve sous le régime de l'occupation.

C'est précisément parce que nous reconnaissons l'indé-

pendance de l'Etat et du peuple polonais que nous ne pouvons pas, sans y porter atteinte, reconnaître comme délégués du peuple polonais les délégués imposés par la volonté des autorités occupantes. Nous ne pourrions reconnaître qu'une représentation de la Pologne s'appuyant sur les profondes masses du peuple.

Je tiens à déclarer que si la délégation russe ne reconnaît pas le gouvernement Kucharzewski comme étant un gouvernement autorisé du peuple polonais, il n'en reconnaît pas moins l'indépendance de l'Etat et du peuple polonais.

On l'Etat polonais est un Etat et doit avoir des frontières géographiques, ou l'Etat polonais est un royaume et doit avoir un roi. Si cet Etat n'a ni roi ni frontières, ce n'est ni un Etat ni un royaume.

On n'a pas encore, dans l'espèce, affaire à une situation établie.

Les conférences de Berlin.

La *Tägliche Rundschau* du 5 février croit savoir que les conférences à Berlin se rapportaient principalement à la question polonaise dont la solution s'impose, étant donné les progrès des négociations avec l'Ukraine. Il s'agissait de savoir si l'Allemagne acceptait la solution austro-polonaise, acceptation dépendant d'une part des garanties militaires et d'autre part, des garanties économiques à assurer à l'Allemagne, afin qu'elle puisse souscrire à l'agrandissement de l'Autriche par la Pologne.

La *Strassburger Post* confirme, dans l'ensemble, l'information de la *Tägliche Rundschau*.

Les conférences du 7 février.

Déclaration maximaliste sur la Pologne.

Les conférences ont repris le 7 février, dès le retour de Serbie de MM. von Kühlmann et Czernin. Sur la proposition de M. Trotzky, la parole a été donnée à M. Bobiński, délégué russe, comme rapporteur pour les affaires de Pologne.

M. Bobiński a lu en russe une note que son camarade Radek a répétée en allemand.

Ces deux personnes se sont désignées comme seuls délégués qualifiés du peuple polonais (sic !) et ont demandé l'éloignement immédiat du gouvernement actuel de Pologne; elles se sont répandues en accusations contre l'évolution de l'indépendance polonaise jusqu'à maintenant et ont déclaré que la Russie révolutionnaire, et rien qu'elle, défendit jusqu'à cette heure les vrais intérêts de la liberté de la Pologne. Elle se sont réclamées aussi des Polonais combattant dans les armées allemande et autrichienne.

M. de Kühlmann a demandé à M. Trotzky si ce document devait être considéré comme une communication officielle de la délégation russe.

M. Trotzky a répondu que les opinions exprimées n'avaient naturellement de valeur que dans les limites établies par la délégation russe au début des négociations; que dans ces limites, il fallait les considérer comme des déclarations officielles. Ce qui allait au delà devait être considéré seulement comme matériel d'informations.

La paix avec l'Ukraine.

Le 9 février, à 2 heures du matin, la paix entre la Quadruplice et la République de l'Ukraine, que représente le Rada-Centrale de Kiev, a été signée.

Les délégués ukrainiens qui ont signé étaient : MM. Alexandre Sewrjuk, Mikola Ljnbinskij et Mikola Lewickij; pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie étaient seuls désignés MM. von Kühlmann et le comte Czernin. En outre le traité a été signé par quatre délégués turcs et quatre bulgares.

La ligne frontière indiquée au paragraphe 2 de l'article 2 du traité est tracée partie à travers l'ancienne Pologne russe, partie à travers le gouvernement de Grodno qui se trouve lui aussi en territoire polonais.

L'Ukraine recevrait donc un peu plus que l'ancien gouvernement de Chełm et la région méridionale du gouvernement de Grodno.

Trotzky aussi déclare la paix mais ne la signe pas.

Le 9 et le 10 février la Commission germano-austro-hungaro-russe des questions territoriales a tenu plusieurs séances. Dimanche, 10 février, Trotzky a fait la communication sur la fin de l'état de guerre entre la Russie et la Quadruplice.

Ainsi prend virtuellement fin cette longue comédie de Brześć-Litewski, comédie en trois actes et quatre tableaux, puisque le troisième acte a été coupé par l'intermède de Berlin, 4 février, où a été prise la décision de conclure la paix avec l'Ukraine.

REVUE DE LA PRESSE

— Nous recevons les trois derniers numéros de **Free-Poland**, revue bi-mensuelle paraissant à Washington et publiée par le *Conseil National Polonais*. Dans son numéro du 1^{er} décembre signalons un article de M. ANTHONY D. JORDAN intitulé : « *America-Poland's Sponsor* » ; dans celui du 15 décembre une remarquable étude non signée intitulée : « *Problems of Central and Eastern Europe* », et enfin, dans celui du 1^{er} janvier un autre article de M. JORDAN intitulé : « *Poland's right at peace table* ».

— La **Nouvelle Revue Nationale** du 5 janvier publie la première partie d'une remarquable étude du GÉNÉRAL DU MORIEZ sur le *Soldat Polonais*. Cette étude, magistralement écrite et très bien documentée, est précédée d'un aperçu de la question polonaise. M. le général du Moriez nous connaît très bien, et il a une vision très claire de notre situation politique. Dans son aperçu il expose avec une conviction absolue deux grandes vérités : 1^o La Pologne peut être facilement rétablie dans la plénitude de ses droits ; 2^o Elle doit l'être parce que son rétablissement sera le meilleur criterium de la victoire de l'Entente et la plus efficace des conditions d'une paix juste et durable.

M. le général du Moriez mérite toute notre gratitude et notre reconnaissance.

— La **Nouvelle France**, une charmante revue des jeunes, publie dans son fascicule du 15 janvier un article de M. JEAN DE LAUZERTE sur la *Question Polonaise*.

— L'Effort du 19 janvier dernier publie un article remarquable de M. ALEXANDRE ZÉVAËS intitulé : « *La question des nationalités en Russie* ». L'auteur reconnaît qu'« au point de vue de l'équilibre européen la renaissance de la Pologne est une nécessité ». Et il conclut : « L'idéal des Polonais, la résurrection de la vieille et valeureuse Pologne, concorde donc avec les exigences de la sécurité européenne ».

— La **Vigie Marocaine** de Casablanca du 22 janvier publie un excellent article intitulé : « *La Pologne va subir un quatrième partage* ». Ce quatrième partage c'est la solution « autrichienne » de la question polonaise que n'admettra jamais l'immense majorité du peuple polonais.

— La **Gazette de Lausanne** du 24 janvier publie un éditorial de M. MAURICE MUFET intitulé : « *Le prince Lubomirski et l'opinion polonaise* » où l'auteur prouve que le discours du Régent n'a jamais représenté l'opinion véritable du peuple polonais.

— Dans la **Correspondance d'Orient** du 25 janvier, M. RENÉ PINON, professeur à l'École des Sciences Politiques, examine la *Reconstitution de l'Europe orientale*. Il estime que « la création d'une grande Pologne comprenant tous les territoires polonais doit être l'un des buts de guerre principaux de l'Entente ». M. Pinon croit aussi qu'« une Pologne forte attirera naturellement à elle la Lithuanie », mais non l'Ukraine qui formera avec les pays cosaques un Etat séparé.

— La **Dépêche Marocaine** de Tanger du 26 janvier publie un article de M. RAYMOND LEROUGE intitulé : « *Le Militarisme forcé* ». L'auteur y démontre que les Allemands font un double jeu à Brzesc-Litewski. En ce qui concerne la Pologne par exemple ils disent qu'ils veulent l'émanciper de la domination moscovite, tandis qu'en réalité ils voudraient faire de la Pologne « un mur épais, solide, bâti d'institutions d'un réactionnarisme endurci, n'ayant ni cerveau, ni cœur, ni volonté, etc... ». Or les Polonais veulent bien bâtir un mur, mais en Allemagne celui-là ; un mur qui descendra du littoral de la Baltique jusqu'en Haute-Silésie et qui endiguera à l'est le flot menaçant du pangermanisme.

— Le **Courrier de Genève** du 26 janvier publie un article intitulé : « *La Question polonaise : Ce qu'en pensent les Alliés* », où sont rassemblées et commentées les récentes déclarations des hommes d'Etat de l'Entente touchant à la Pologne.

— Dans le **Genevois** du 26 janvier nous trouvons un article intitulé : « *Les Polonais et la question juive par un non juif* ». Ce « non juif » est M. G. J. B. MARION, qui a écrit un long article pour dire comment les Polonais comprennent leur liberté : « Servilité devant les Allemands et tyrannie sur les faibles Juifs » — dit-il. A cette basse injure nous ne nous donnons même pas la peine de répondre.

— La **Gazette des Etrangers** (Lausanne) du 26 janvier publie un article de M. G. FROMON intitulé : « *Les membres de la Régence du Royaume de Pologne* », et donnant des détails biographiques sur les régents.

— La **Libre Parole** du 27 janvier publie un article de M. J. MADELEINE intitulé : « *Le Sionisme et la Palestine* ». L'auteur y fait un éloge des Juifs polonais en disant qu'ils se sont refusés à se prêter aux manœuvres germaniques en Pologne. Généralement oui, mais avec quelques exceptions, hélas !

— La **Victoire** du 28 janvier publie un article de notre distingué collaborateur M. GEORGES BIENAIMÉ intitulé : « *Le recrutement polonais en Amérique* » où l'auteur raconte comment s'organise l'Armée Polonaise en France.

— Dans la **République Française** du 30 janvier, M. LOUIS MARCELLIN parle de la « *Colère de la Pologne* ».

Il y parle du récent discours du ministre Staniszewski à Szezypono des manifestations austro-allemandes de Varsovie et de l'opposition des députés polonais au Reichsrat autrichien contre la paix austro-allemande. L'article est très sympathique à notre cause.

— La **Vie** dans son fascicule du mois de février 1917 publie un article de M. J (ean) Z (amorski) intitulé : « *Le terrain à coloniser en Europe* ». Ce terrain c'est la Pologne, où les Allemands pillent, volent, affament la population en changeant ainsi la terre polonaise en désert : en terrain futur pour la colonisation allemande. Et pourtant les Allemands se flattent de vouloir le bonheur et la liberté de la Pologne !

— Le **Moniteur du Puy-de-Dôme** de Clermont-Ferrand du 1^{er} février publie un article de M. TH. MOURGUE intitulé « *Pologne et Société des Nations* », où l'auteur examine les récentes déclarations du comte Hertling en réponse aux 14 conditions du président Wilson. M. Mourgue se prononce pour une Pologne unifiée et indépendante avec accès à la mer.

— Dans **Les Annales Coloniales** du 2 février, M. le sénateur LUCIEN CORNET publie un remarquable article intitulé : « *Chez les Polonais de Russie* » contenant de nombreux et intéressants détails sur la vie politique de nos compatriotes émigrés en Russie.

QUELLE DEVRAIT ÊTRE LA POLOGNE RESTAURÉE ?

II

Le principe, dont on parle le plus en cette matière et qui est aujourd'hui en politique bien à la mode, c'est le principe *ethnographique*. Il semble dominer la question. D'après lui la « Pologne ethnographique » devrait être seule prise en considération, dans le règlement du problème. Evidemment le principe ethnographique a de la valeur. Il découle en quelque sorte du principe des nationalités, et cela lui vaut sa renommée ; il ne peut cependant ni le remplacer, ni s'y substituer, et ce qui est pis, il tend à le déformer. Le principe ethnographique n'a fait qu'embrouiller et compliquer la notion déjà assez complexe de la nationalité et de la nation. Au lieu d'établir définitivement la différence capitale qui existe entre la conception de la *nation* et celle de la *nationalité*, au lieu de se rattacher comme il le conviendrait uniquement à la nationalité, le principe ethnographique a bien contribué à confondre ces deux conceptions et à créer « des questions » et des difficultés là où elles ne devraient pas exister. Pour en sortir il faut savoir distinguer. Ce qui s'applique à la nation qui est un produit historique de longue souveraineté politique, ne peut pas s'appliquer à la nationalité, ce produit plutôt ethnique et moral. Quelques nationalités peuvent très bien entrer dans le même Etat, si elles relèvent du même système national. Dans ce cas une autonomie leur est indispensable et elle leur suffit. Par contre une nation ne peut jamais se contenter de l'autonomie, même très large. En se servant donc du principe ethnographique, il faut savoir à qui on l'applique. Tant qu'il est appelé à régler les droits de nationalité, il peut être envisagé comme le principe primordial quoique non unique. Mais quand il s'agit d'une nation, le principe ethnographique est, à vrai dire, de moindre importance. Ici, c'est le sentiment politique, c'est la volonté historique qui plutôt décide. Evidemment, il est difficile de construire un Etat polonais là où il n'y a pas de Polonais. Mais pourrait-on construire une Pologne des territoires qui jamais n'avaient fait partie de son histoire, si par hasard, grâce, par exemple, à une immigration forcée, le nombre d'habitants polonais y atteindrait disons plus de 65 % du total de la population ? On pourrait baptiser ce nouvel Etat comme on le voudrait, ce ne serait pas tout de même la Pologne. Il y a des territoires dans notre vieux monde, qui historiquement sont soumis à un système politique donné et qui ne perdent pas leur caractère historique à la suite des changements survenus dans l'état de sa population. Est-ce que Paris pourrait perdre son caractère français le jour où le pourcent de sa population française tomberait au-dessous de 50 % du total ? Evidemment, non. Il est impossible de faire dépendre la dénomination, le caractère national, l'étendue et les frontières d'un Etat du pourcentage relatif de diverses nationalités qui l'habitent. Un pareil système créerait une instabilité déconcertante. L'avenir d'un Etat dépendrait du bon vouloir ou de la fantaisie des statisticiens ou des ethnologues.

Et puis, qui aurait à juger les chiffres et les théories des savants ? Qui déciderait de l'unité ou de la différence ethnographique ? De deux choses une : ou bien le principe ethnographique doit être mis à sa place comme un des éléments constitutifs de la nationalité et partant de la nation, ou bien il mène à l'absurde. Organiser l'Europe uniquement d'après le principe ethnographique, ce serait bouleverser tous les résultats de l'histoire, sans créer rien de vital et de censé. Si ce principe devait être uniquement décisif, comment pourrait-on justifier, par exemple, l'unité du Royaume-Uni, de l'Empire Russe, de la Belgique ou bien la réunion de l'Alsace-Lorraine à la France ? Et pourtant, si ce principe est juste pour la Pologne, il devrait être juste pour d'autres Etats.

Donc le principe ethnographique ne peut pas servir de règle unique. Ce n'est pas d'après lui, que devrait se décider la question du territoire et de frontières à donner à la Pologne restaurée. D'autres considérations, d'autres arguments devraient s'y ajouter. En se rapportant aux sentiments et aux vœux de la nation polonaise, il faudrait ne pas perdre de vue les arguments de la tradition historique, de la connexité politique, de l'unité civilisatrice. Les territoires sur lesquels pendant des siècles l'histoire polonaise s'était faite, les territoires qui ont librement accepté le système polonais, ne peuvent être envisagés par la nation polonaise comme des territoires étrangers. Le lien de la communauté de tradition, d'idées et de culture est plus fort que le lien de race et de parenté. Et puisque au surplus, la plus belle tradition historique de la Pologne est le lien de commune volonté qui unissait les territoires si différents de l'ancienne République, il ne faut pas le négliger quand on veut faire l'œuvre d'une bonne et juste restauration.

2^o La Pologne doit être libre.

Après tout ce que nous savons de l'histoire et du système polonais, il est facile à comprendre que cette condition est une absolue nécessité, une question d'existence pour la Pologne restaurée. Nulle part et si tôt la liberté n'a été plus largement organisée et pratiquée ; nulle part le culte de la liberté n'a été plus profond et plus universel. Toutes les formes de la liberté ont été reconnues et appliquées dans la République de Pologne. Liberté de culte et de conscience, inviolabilité de la personne, de la propriété, du domicile, liberté de parole et de réunion, droit de confédération, autonomie des provinces, libre union d'Etats fédérés, séparation des pouvoirs, indépendance des juges et des magistrats, démocratie, souveraineté nationale, tout cela avait constitué et constitue toujours la base du système polonais. La Pologne n'avait jamais et à personne marchandé la liberté, elle l'a défendue chez elle et partout. Elle a combattu pour la liberté universelle. Sa longue sujétion n'a pu que fortifier l'amour de la liberté, le désir de secourir les chaînes qui brutalement s'enfonçaient dans sa chair. La nation polonaise n'est pas faite pour s'accommoder au joug étranger, pour s'arranger dans sa position de vaincue et esclave. Ce serait commettre une erreur grave que de supposer le contraire. Il est absolument inutile de faire appel à la sagesse et à la modération des Polonais pour leur faire accepter au moment d'une réorganisation de l'Europe et du monde un sort amélioré d'une nation soumise. Une pareille amélioration ne saurait les satisfaire. La nation polonaise se croit en droit, de par son histoire, sa culture et son idéal, de mériter une liberté complète, en tout cas une liberté pas moindre que celle dont jouissent les autres grandes nations historiques du monde. Cette liberté elle a appris à la manier, et, pendant les longues années de détresse et d'expiation, elle a su comprimer tout ce qu'il y a eu dans son libéralisme d'extravagant. Aujourd'hui, après tant de preuves de l'esprit d'organisation, d'ordre et de persévérance fournies par la Pologne dans des conditions les plus difficiles, il est impossible de se servir comme d'un épouvantail de l'argument trop usé de l'anarchie polonaise.

Tout cela implique la nécessité de créer un Etat polonais qui, muni de tous ses droits et de tous ses pouvoirs, aurait seul la possibilité d'établir sur son territoire le régime de la liberté polonaise. Il en aura aussi l'obligation et on peut être sûr qu'il n'y manquera pas.

(A suivre.)

JOACHIM BARTOSZEWICZ.

LE GÉRANT : P. NEVEU

PARIS. — IMP. LEVÉ, 71, RUE DE RENNES.